



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Burkina Faso

Question écrite n° 65440

## Texte de la question

M. Stéphane Demilly appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur la situation catastrophique que connaît actuellement le Burkina Faso à la suite des terribles inondations qui ont frappé la capitale Ouagadougou le 1er septembre 2009. Il est tombé 300 mm d'eau en trois heures, de nombreuses maisons se sont effondrées, beaucoup d'habitants se trouvent aujourd'hui encore sans abri ou logés de façon précaire. Les dégâts sont considérables pour ce pays en voie de développement et très proche de la France. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelles sont les démarches que le Gouvernement français a effectuées dans le cadre de la coopération de la France avec ce pays d'Afrique, notamment si l'aide d'urgence d'un montant de 76 000 euros, qui avait été débloquée immédiatement, sera suivie d'une aide plus substantielle.

## Texte de la réponse

Afin de rassurer l'honorable parlementaire, les services du secrétariat d'État chargé de la coopération et de la francophonie précisent que la subvention d'un montant de 50 millions de FCFA (76 224 euros), allouée le 10 septembre par l'ambassade de France au Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), pour l'aide à l'accueil des sinistrés dans les sites d'urgence a été accompagnée d'une aide bien plus substantielle d'un montant total, détaillé ci-dessous, de 699,5 millions de FCFA (soit 1,06 million d'euros) : le 9 septembre 2009, une subvention de 65,6 millions de FCFA (100 000 euros) a été financée conjointement par le ministère français des affaires étrangères et européennes et la ville de Paris, pour les interventions d'urgence menées par l'ONG « Action contre la faim » en faveur de 7 000 sinistrés (eau, assainissement) ; le 10 septembre 2009, l'Ambassade de France a accordé la subvention susmentionnée ; le 12 octobre 2009, le ministère français des affaires étrangères et européennes a accordé une subvention d'un montant de 65,6 millions de francs CFA (100 000 euros) à la Croix-Rouge Burkinabé, pour l'assistance à 1 000 ménages sinistrés sur le site de relocalisation de l'hippodrome ; le 6 novembre 2009, la direction générale de la mondialisation du ministère des affaires étrangères et européennes a alloué une subvention de 13,2 millions de FCFA (20 000 euros) à la cinémathèque africaine de Ouagadougou, pour la réparation de la climatisation, en vue de la préservation des copies de films de la cinémathèque, et signé un accord de jumelage entre cette dernière et la cinémathèque de Culturesfrance ; le ministère français des affaires étrangères et européennes a effectué une dotation en équipements d'une valeur de 13,2 millions de FCFA (20 000 euros) pour le laboratoire VIH /SIDA du centre hospitalier universitaire de Yalgado ; l'Agence française du développement (AFD) a accordé une subvention à la mairie de Ouagadougou, d'un montant de 491,9 millions de FCFA (750 000 euros). Cette subvention, annoncée par le président de son conseil d'administration, M. Pierre-André Wiltzer, le 10 octobre 2009, est destinée à la reconstruction d'un pont entre la commune du Boulmiougou et de Signonghin. Les travaux seront réalisés au cours du premier semestre 2010. Par ses subventions, la France a souhaité exprimer sa sympathie et la solidarité nationale envers les autorités et les populations burkinabé, qui ont été durement affectées par cette catastrophe naturelle. Par sa contribution, la France se place au second rang des donateurs après l'Union européenne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Demilly](#)

**Circonscription :** Somme (5<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65440

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Coopération et francophonie

**Ministère attributaire :** Coopération et francophonie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 2009, page 11290

**Réponse publiée le :** 9 février 2010, page 1362